



## Iteuil

Madame, Monsieur,

Les activités aquatiques de l'année 2013-2014 débiteront à compter du jeudi 26 septembre 2013. Deux permanences seront assurées au complexe pour valider les inscriptions et pour la vente des tickets :

- Le lundi 23 septembre 2013 de 15h à 20h pour les adhérents ITEUILLAIS.
- Le mardi 24 septembre 2013 de 15h à 20h pour les adhérents EXTERIEURS à la Commune.

La priorité sera donnée dans l'ordre suivant :

1. Les adhérents "Iteuillais" déjà inscrits au cours de l'année 2012-2013 (par pré-inscription).
2. Les nouveaux adhérents "Iteuillais" (le 23/09/2013 au complexe sportif).
3. Les adhérents "Extérieurs" déjà inscrits au cours de l'année 2012-2013 (par pré-inscription).
4. Les nouveaux adhérents "Extérieurs" (le 24/09/2013 au complexe sportif).

### LES ACTIVITES, HORAIRES ET TARIFS

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	TARIFS
Adultes	AQUAGYM	14h00 à 14h45 17h00 à 17h45 17h45 à 18h30 19h30 à 20h15 20h15 à 21h00	16h45 à 17h30 17h30 à 18h15 18h15 à 19h00 19h00 à 19h45	10h15 à 11h00 11h00 à 11h45 18h00 à 18h45 18h45 à 19h30 19h30 à 20h15 20h15 à 21h00	17h00 à 17h45 17h45 à 18h30 18h30 à 19h15 19h15 à 20h00	Iteuil 4.00 €
	AQUA-TROUILLE	18h30 à 19h00 19h00 à 19h30			15h15 à 15h45 15h45 à 16h15	Extérieur 5.60 €
Enfants	AQUA-PARTY Ecole de natation (6-8 ans)			15h00 à 15h45		Iteuil : 2.50 € Extérieur 3.30 €
	AQUA-SCHTROUMPFS Jardin Nautique (4-6 ans)			16h00 à 16h45 16h45 à 17h30		Iteuil : 1.65 € Extérieur : 2.60 €

Vous trouverez ci-joint :

- Une fiche récapitulative et descriptive des différentes activités proposées par la municipalité d'ITEUIL.
- Une fiche de renseignements à retourner à la mairie d'ITEUIL avant le 15 septembre 2013 dûment complétée.
- Une fiche d'inscription à remettre **le jour de la permanence** accompagnée **d'un certificat médical**.
- Un calendrier des ventes de tickets pour l'année 2013 / 2014 (Une vente toutes les dix séances).

J'attire votre attention sur le point suivant : les adhérents dont le dossier est incomplet (Fiche d'inscription + certificat médical) se verront refuser l'accès au bassin.

Vous devrez impérativement :

- Fournir un certificat médical le jour des inscriptions.
- Avoir votre ticket pour accéder au bassin à chaque séance (Les tickets non utilisés de l'an passé seront acceptés). **Aucune avance de tickets ne sera accordée par le MNS en cas d'oubli.**

Compte tenu de la demande toujours croissante pour les cours d'Aquagym et d'Aqua-trouille, votre inscription sera annulée au bout de trois absences consécutives sans prévenir.

Rappels :

Dans une piscine, les chloramines sont produites par le mélange du chlore et d'une solution contenant de l'ammoniac (sueur, salive, produits cosmétiques, sécrétions rhino-pharyngées, lipides de la peau et du cuir chevelu...). Un taux de chloramines trop élevé dans l'eau est source d'irritation, d'eczéma et de maladies respiratoires (asthme, bronchite) pour les personnes sensibles. C'est pour cette raison que des règles d'hygiène strictes sont à respecter :

- Se démaquiller.
- Enlever tout pansement.
- Prendre une douche savonnée à la piscine.
- Porter un bonnet de bain ou se shampooiner la tête.
- Passer obligatoirement les deux pieds dans le pédiluve pour éviter de rapporter les bactéries présentes sous vos pieds (ou vos sandales) compte tenu de l'étendue de la zone de transition pieds chaussés / pieds déchaussés. Le pédiluve est nettoyé tous les jours avant l'ouverture et l'eau chlorée est renouvelée en permanence.

Merci de respecter toutes ces règles d'hygiène avec sérieux pour le bien être de tous les usagers adultes et enfants. Tout manquement à l'une de ces règles entrainera le refus d'accéder au bassin. Ceci, pour le confort des usagers et la santé de tous.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire  
Françoise MICAULT

